

le républicain du coin

Lettre trimestrielle d'information publiée par l'Adfe - BP 1526 L-1015 Luxembourg

Site internet : <http://RdC.IFrance.com/> Courrier électronique : Adfe_Lux@hotmail.com

Editorial

S'il est vrai que la misère et l'ignorance sont un terreau fertile qui nourrit le fanatisme, il est frappant de constater que les récents attentats perpétrés sur le territoire des Etats-Unis sont le fait d'hommes instruits et intelligents qui n'avaient pas le profil des « damnés de la terre ». La plupart d'entre eux avaient fait des études supérieures dans des pays occidentaux. Ben Laden lui-même et la plupart de ses proches conseillers sont issus de la haute bourgeoisie.

Je ne pense pas que des revendications politiques soient réellement le motif de ces actes d'agression. Le terrorisme politique a toujours un objectif précis : déboucher sur une négociation ou sur un changement de régime. Ici, il s'agit d'actes de guerre gratuits, sans aucune revendication préalable, motivés par la suite par une interprétation erronée de l'Islam.

Je crois que nous avons en fait à faire face à une secte mégalomane et suicidaire qui en veut à la terre entière, y compris aux musulmans qui ne partagent pas l'égarement de Ben Laden.

Cette secte, nommée Al-Qaida, est d'autant plus dangereuse qu'elle dispose de moyens financiers importants, recrute et forme tous les désespérés qui veulent en découdre avec le monde occidental et dispose – comme toutes les sectes – du savoir-faire nécessaire pour conditionner des intellectuels fragiles. Elle est d'autant plus dangereuse qu'elle s'appuie sur les graves tensions qui existent dans diverses parties du monde pour commettre ses méfaits.

Certes, on peut reprocher aux grandes puissances occidentales d'avoir joué avec le feu en armant les talibans pour repousser les Soviétiques hors de l'Afghanistan. On peut regretter la promesse non tenue d'un nouvel ordre international plus juste après la

guerre du Golfe et l'échec de toutes les médiations pour apporter une solution au problème palestinien.

Ce constat ne justifie pas les abominables attentats commis contre le World Trade Center et le Pentagone. Il est cependant utile pour rappeler que l'apaisement des tensions qui embrasent certaines régions de la planète et la réduction de la pauvreté sont les composantes indispensables d'un plan d'ensemble efficace de lutte contre le terrorisme.

Mais, dès lors que le régime des talibans refuse de livrer Ben Laden à la justice américaine, la riposte militaire des Etats-Unis et de ses alliés est justifiée. C'est un acte de légitime défense nécessaire pour tenter d'anéantir les infrastructures sur lesquelles s'appuie le mouvement Al-Qaida et pour dissuader d'autres Etats de le protéger.

Je hais la violence qui est une atteinte à la dignité humaine, mais Voltaire lui-même – le grand apôtre de la tolérance – terminait ses billets d'une formule : "écrasons l'infâme". L'infâme, en l'occurrence, ce ne sont ni le monde musulman ni les populations civiles afghanes, meurtries partant d'années de guerre et qui vivent aujourd'hui sous le joug du régime des talibans.

Je suis convaincu que les autorités américaines sont pleinement conscientes du piège que leur a tendu Ben Laden : comme l'a récemment souligné le Recteur de la mosquée de Paris, aller au-delà de frappes militairement ciblées, épargnant les populations civiles, serait prendre le risque d'un engrenage de violences aux conséquences imprévisibles.

Même si les frappes sont ciblées, nous n'échapperons pas à plusieurs périodes de tension. Soyez vigilants et n'hésitez pas à prendre conseil auprès du consulat de France si vous devez vous déplacer dans des pays "sensibles".

Billet d'humeur

Je suis en colère; comment ne pas l'être face à l'absurdité des actes terroristes qui ont endeuillé le peuple américain et les familles des pays dont les ressortissants travaillaient au World Trade Center, mais également comment ne pas l'être face au cynisme de politiques trop souvent adaptées à des intérêts égoïstes et à court terme ?

Soyons clairs, je condamne haut et fort ces actes contraires aux valeurs de nos démocraties, mais le combat "du Bien contre le Mal" rappelle trop celui contre "le grand Satan" et la "croisade" de la "guerre sainte." Défions-nous de prendre les mêmes notions que celles des adversaires de la liberté de penser et du respect mutuel des cultures. Lorsque l'émotion aura cédé la place à la réflexion, peut-être aurons-nous le courage d'analyser sans faux-semblants la responsabilité de tous les Etats qui ont armé des réseaux terroristes, toléré des extrémistes sur leur sol en leur donnant la possibilité de diffuser des cris de haine au nom de la liberté de parole et ont poussé d'autres à la violence en sacrifiant l'environnement au profit.

L'éthique ne devrait-elle pas mener à la suppression des mines anti-personnel, à une politique d'aide au développement basée sur le partenariat et non plus l'assistanat, au boycott des dirigeants des pays qui ne respectent pas les droits de l'homme ?

Non, je ne suis pas américaine. Je suis une européenne glacée d'effroi par la barbarie, qui souffre pour toutes les victimes innocentes quelles qu'elles soient.

L'amalgame entre Islam et terrorisme a été sagement évité et c'est heureux car comment oublier les populations civiles sacrifiées lors des guerres du siècle passé par ou à cause de dirigeants dévoyés qui avaient pourtant été nourris au sein de civilisations qui n'étaient pas musulmanes.

Serge Lustac

Anita Petersheim



Entretien avec Victor Weitzel

Le Républicain du Coin a rencontré Victor Weitzel, directeur de la société Lumédia et rédacteur en chef du "Quotidien" qui, comme son nom l'indique sera un journal francophone qui paraîtra tous les jours au Grand-Duché.

RdC : Qu'est-ce qui motive le lancement d'un nouveau quotidien francophone au Grand-Duché ?

VW : Ce projet est le fruit d'une réflexion menée depuis plusieurs années au sein du Républicain Lorrain et du groupe Editpress. L'édition luxembourgeoise du Républicain Lorrain a été jusqu'à présent le seul quotidien francophone publié au Grand-Duché. Malgré la qualité de ses pages d'information locales et notamment sa couverture des événements sportifs et locaux, il lui fallait aller beaucoup plus loin pour demeurer un concurrent solide sur le marché luxembourgeois.

Il y a – au Luxembourg – de la part des Luxembourgeois et des ressortissants d'autres nationalités une demande pour un quotidien à la fois francophone et indépendant qui couvre – avec un éclairage luxembourgeois – l'ensemble des informations politiques, économiques, financières, sociales, etc. qui concernent les citoyens qui vivent ou travaillent dans ce pays.

Actuellement l'information qui est publiée dans les quotidiens luxembourgeois n'est pas partagée : une partie est publiée en allemand, une partie est publiée en français, ou bien comme c'est le cas actuellement du Républicain Lorrain, l'information est publiée intégralement en français, mais avec un éclairage franco-français ou franco-lorrain pour tout ce qui ne concerne pas directement le Luxembourg.

RdC : Le Luxemburger Wort n'a-t-il pas déjà répondu à ce besoin en décidant de publier sous la forme d'un quotidien autonome ses pages francophones ?

VW : Le Luxemburger Wort vient certes de mettre sur le marché une sorte de moignon de journal francophone qui reste quand même hybride dans ses pages d'annonces classées. De l'aveu même de son directeur, M. Paul Zimmer, il y aura peu d'informations politiques dans la Voix du Luxembourg car il considère que les « étrangers » n'ont pas besoin d'être informés des querelles politiques entre Luxembourgeois.

Notre rédaction a le souci de donner son sens à la citoyenneté européenne. *Le Quotidien* s'adressera à toute la population, à toutes les catégories sociales sans oublier naturellement les décideurs de la place financière. Nous avons l'ambition d'être un journal intelligent et populaire, interrogateur et lisible.

Nous ne nous limiterons pas à publier copie de dépêches d'agence, de communiqués de presse ou de tribunes libres.

Nous rédigerons des articles lisibles afin que nos lecteurs disposent de tous les éléments leur permettant d'interpréter les informations qui leur sont communiquées en prenant soin de distinguer l'information brute du commentaire. Nous donnerons également un visage aux différents intervenants du débat.

Nous allons également couvrir des événements locaux qui ne sont pas actuellement suivis par la presse luxembourgeoise – par exemple le championnat de football portugais – et naturellement l'actualité de la grande région. Nous accorderons une part importante aux événements culturels de proximité et des principales capitales européennes.

Notre journal a pour ambition de créer une véritable communauté de l'information pour que tous les citoyens qui vivent ou travaillent au Luxembourg puissent débattre entre eux des sujets d'actualité d'intérêt commun.

RdC : Pourquoi avoir choisi comme titre *Le Quotidien* ?

VW : Parce que notre journal sera



réellement quotidien et paraîtra les samedis et dimanches.

RdC : Qui finance le lancement du *Quotidien* et comment sera composée l'équipe éditoriale ?

VW : *Le Quotidien* est édité par la société Lumédia, une joint venture du Républicain Lorrain et du groupe Editpress.

En complément des journalistes de l'édition locale du Républicain Lorrain, l'équipe éditoriale sera renforcée par des journalistes qui proviennent essentiellement de la pépinière du Letzeburger Land mais aussi par de nouveaux talents qui vont faire leurs preuves.

RdC : Quand trouvera-t-on *Le Quotidien* dans les kiosques ?

VW : Dans les toutes prochaines semaines du mois de novembre.

Le Républicain du Coin a appris avec beaucoup de tristesse le décès de Willy Dondelinger, grand humaniste dévoué au service de tous les citoyens du monde.

Ancien député au Parlement européen et à la chambre des députés du Luxembourg, Willy a mené toute sa vie un combat résolu contre l'intolérance et pour le rapprochement entre les peuples dans le respect de leur diversité culturelle. Il portait une attention toute particulière au mouvement associatif et a été l'un des fondateurs de la Ligue luxembourgeoise Contre le Racisme et l'Antisémitisme.

Willy aimait beaucoup la France. Il était membre d'honneur de l'adfe-Luxembourg.

Nous exprimons à sa famille et à tous ses amis nos condoléances émues.



L'assistance judiciaire

1. Les personnes physiques dont les ressources sont insuffisantes ont droit à une assistance judiciaire pour la défense de leurs intérêts au Grand-Duché de Luxembourg, à condition qu'il s'agisse :

- de ressortissants luxembourgeois, ou
- de ressortissants étrangers autorisés à s'établir au pays, ou
- de ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, ou
- de ressortissants étrangers assimilés aux ressortissants luxembourgeois en matière d'assistance judiciaire par l'effet d'un traité international,

Peuvent aussi bénéficier de l'assistance judiciaire :

- tout autre ressortissant étranger dont les ressources sont insuffisantes, pour les procédures en matière de droit d'asile, d'accès au territoire, de séjour, d'établissement et d'éloignement des étrangers,
- des personnes qui en seraient exclues au regard de la détermination des ressources, si des raisons sérieuses, tenant à leur situation sociale, familiale ou matérielle justifient cette admission.
- le mineur, ses parents ou tuteur et toutes autres personnes physiques qui en ont la garde provisoire ou définitive peuvent faire le choix d'un conseil ou demander au juge de la jeunesse qu'il leur en soit désigné un d'office.

2. L'assistance judiciaire est accordée en matière extrajudiciaire et judiciaire. Elle s'applique à toute instance portée devant une juridiction de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif (que vous soyez demandeur ou appelé à vous défendre). Elle peut être accordée également pour les actes conservatoires ainsi que pour les voies d'exécution des décisions de justice ou de tout autre titre exécutoire.

Par contre, l'assistance judiciaire ne peut être accordée au propriétaire, au détenteur ou au conducteur d'un

véhicule automoteur pour des litiges résultant de l'usage d'un tel véhicule.

De même, elle ne peut être accordée à un commerçant, un industriel, un artisan ou un membre d'une profession libérale pour un litige ayant trait à son activité commerciale ou professionnelle, sauf cas de rigueur dûment justifié, ni, de façon générale, pour un litige résultant d'une activité à caractère spéculatif dans le chef du demandeur d'assistance judiciaire.

En matière pénale, l'assistance judiciaire ne couvre pas les frais et amendes prononcés à charge des condamnés. En matière civile, l'assistance judiciaire ne couvre ni les indemnités de procédure ni les indemnités pour procédure abusive et vexatoire.

3. Il est préférable de faire la demande avant l'introduction de toute action. Toutefois l'aide judiciaire peut être demandée au cours de l'instance pour laquelle elle est sollicitée, avec effet rétroactif au jour de l'introduction de l'instance en cas d'admission. S'il y a urgence, l'admission provisoire à l'assistance judiciaire peut être demandée, et même être prononcée d'office, si le requérant a introduit une demande d'assistance judiciaire sur laquelle il n'a pas encore été définitivement statué.

4. Pour bénéficier de l'assistance judiciaire, le requérant doit compléter un questionnaire disponible auprès du service central d'assistance sociale¹, et l'adresser au Bâtonnier de l'Ordre des avocats de l'arrondissement du lieu de sa résidence, soit Diekirch², soit Luxembourg³.

A défaut de résidence, le Bâtonnier du Conseil de l'Ordre des avocats de Luxembourg est compétent.

Le requérant peut choisir son avocat et, dans ce cas, le mentionner dans sa demande.

Si une partie ne trouve pas de défenseur, le Bâtonnier ou, suivant les circonstances, le juge, lui désigne d'office un avocat s'il y a lieu. L'avocat nommé d'office pour défendre un justiciable ne peut refuser son ministère sans motif valable.

La désignation par le juge de la jeunesse d'un conseil au mineur a lieu, même en l'absence de toute demande, lorsque le mineur se voit imputer des faits constituant une infraction d'après la loi pénale, et du chef desquels une mesure de garde provisoire a été prise à son encontre.

Elle a lieu dans tous les autres cas,

lorsque l'intérêt du mineur le commande. Si le juge de la jeunesse désigne un conseil à une personne qui affirme être en droit de bénéficier de l'assistance judiciaire et en fait la demande, il transmet la demande au Bâtonnier.

Le juge de la jeunesse peut aussi saisir d'office le Bâtonnier, lorsque c'est le mineur qui s'est vu désigner un conseil.

5. L'assistance judiciaire est refusée à la personne dont l'action apparaît, manifestement, irrecevable, dénuée de fondement, abusive, ou disproportionnée de par son objet par rapport aux frais à exposer. L'assistance judiciaire est encore refusée si le requérant est en droit d'obtenir d'un tiers, à un titre quelconque, le remboursement des frais à couvrir par l'assistance judiciaire.

Le Bâtonnier retire le bénéfice de l'assistance judiciaire attribué au requérant, même après l'instance ou l'accomplissement des actes pour lesquels elle a été accordée, si ce bénéfice a été obtenu à l'aide de déclarations ou sur base de pièces inexactes.

Le Bâtonnier peut aussi retirer le bénéfice de l'assistance judiciaire s'il survient au bénéficiaire, pendant cette instance ou pendant l'accomplissement de ces actes ou comme résultant de ceux-ci, des ressources telles que si elles avaient existé au jour de la demande d'assistance judiciaire, celle-ci n'aurait pas été accordée. Tout changement de cette nature doit être déclaré au Bâtonnier par le bénéficiaire, ou par l'avocat commis.

Le requérant peut interjeter appel devant le Conseil disciplinaire et administratif contre les décisions du Bâtonnier de refus ou de retrait du bénéfice de l'assistance judiciaire. L'appel est introduit auprès du Président du Conseil disciplinaire et administratif sous forme de lettre recommandée dans un délai de dix jours à partir de la notification de la décision du Bâtonnier. Le Conseil disciplinaire et administratif ou l'un des membres délégué à cet effet entend le requérant en ses explications. Ce Conseil statue en dernier ressort.

Barbara Koops

¹ Service central d'assistance sociale
19-21 Bd Royal, L-2449 Luxembourg
☎ 4758211.

² Ordre des avocats de Diekirch
B.P. 25 L-9201 Diekirch

³ Ordre des avocats de Luxembourg,
36 rue du Marché aux herbes
L-1728 Luxembourg.



Le Républicain gourmand

« Aimable comme une porte de prison ! ». L'expression a enfin trouvé son véritable sens, au premier degré, avec l'ouverture, fin septembre, du restaurant **La Prison** à Thionville. Le géôlier et les matons sont en effet accueillants et d'abord agréable. Il y a deux ans déjà, c'était un ami espagnol qui nous signalait le « Georges de La Tour » dans cette même ville. Cette fois-ci, c'est à la gourmandise d'une amie portugaise (pas du tout ensablée !) que nous devons la découverte dudit établissement (pas du tout pénitentiaire). Il faut dire que quinze mois de travaux, forcés, ont été nécessaires pour transformer cet ancien centre de détention en centre de détente. Dès l'entrée, vous ne tombez plus sur un garde chiourme à moustache mais sur une vitrine débordante de jambons entiers, saucisses, saucissons, coppa, en provenance de la belle Italie. C'est donc d'un cœur léger, voire guilleret, que vous rejoindrez votre cellule (table de quatre personnes) ou les courives (tables de 2), à moins que vous ne choisissiez le parloir (pour 18 convives), le tout sur deux étages. Sans oublier la cour intérieure, qui sera superbe aux beaux jours. Le surveillant-chef Patrice vous récitera alors la liste des bons plats de la carte. Il ne vous laissera pas la consulter. C'est que ... il n'y en a pas ! Elle a joué la fille de l'air. En fait, les plats changeant tous les jours, l'Administration Centrale a décidé de se passer de ce support (mais Patrice planque ses antisèches dans ses poches profondes, sous son troussseau de clefs). Un seul plat tient la permanence : l'assiette des produits déjà repérés à l'entrée, présentés avec



Pour recevoir gratuitement le Républicain du Coin renvoyez le coupon ci-dessous à l'Adfe

BP-1526, L-1015 Luxembourg

Nom :

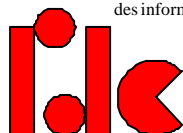
Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Notre fichier est utilisé aux seules fins de vous informer. Vous pouvez à tout moment demander la correction ou le verrouillage des informations qui vous concernent.



une bruschetta, une duxelle de champignons et de l'aubergine grillée ou marinée. Un soir de la semaine dernière, nous eûmes une cassolette d'écrevisses en petite tenue et en grand nombre, du calamar dans une sauce « deliciosa » (me souviens plus de son nom ni de celui de ses composants. Bravo pour le professionnalisme!) des tagliatelles aux fruits de mer et un Tiramisu vrai de vrai, qui n'avait donc rien à voir avec ses cousins très - très éloignés des super/hyper marchés. De mon coin de mirador, je lorgnais la procession des plats à destination des prévenus : poissons, pièces de viandes et pâtes sous les formes et accompagnements les plus divers. Je reviendrai m'assurer que leur plumage vaut bien leur ramage, mais je ne me fais aucun souci à ce propos, au vu de cette première expérience : c'est bon et traité avec beaucoup d'originalité. Sympathique service, carte des vins italienne, café Illy.

La Prison, rue de l'ancien hôpital, Thionville. ☎ 03 82 54 92 43. Fermé le dimanche et le lundi.

Réservation recommandée en fin de semaine.

Après la prison, la maison d'arrêt : **L'arrêt** fait du sur-place, en ce qui concerne son aménagement intérieur et sa décoration, mais pas pour ce qui est de sa cuisine. La communauté cubaine a désormais un nouveau point de rendez-vous chez Betty et Tony, dont la paella avait rendu fameux leur **Café de la gare** à Berchem. Ils se sont installés tout récemment (inauguration le vendredi 12 octobre, votre serviteur, serviette au cou, au travail le lundi suivant) dans la brasserie que Serge (Libens, pas Lustac, celui du **Café Zentzius** à Cents) avait rouverte il y a quelques mois, dans un quartier qui en avait bien besoin. Le lieu est toujours le même, avec son cachet vieux café luxembourgeois, carrelage et stucs d'origine, grande salle attenante de bal, de banquet ou de quilles et matériel d'antan en provenance de la brasserie Mousel. Le changement tient bien à la cuisine (encore qu'elle fasse toujours place à celle de notre pays de résidence), maintenant majoritairement espagnole et française. Quant à la qualité, c'est toujours celle qui prévalait à Berchem. On la retrouvera ainsi avec plaisir. Et toujours dans la bonne humeur. Vins du Sud.

L'arrêt, 365, route de Longwy, Berchem. ☎ 26 45 84 59.

Pee-Wee

L'agenda du coin

CONCERT

Les premiers grands motets de Michel-Richard de Lalande, par Les Pages et les Chantres de la Chapelle et la Grande Ecurie et la Chambre du Roy. Organisé par le Centre culturel français et l'Association Victor Hugo en partenariat avec Indosuez. 6 novembre, 20h, Conservatoire de la Ville de Luxembourg. ☎ 47 08 95

CONFÉRENCE

Albert Jacquard, polytechnicien, biologiste, célèbre généticien des populations, mais aussi homme d'engagement et de culture, fervent défenseur du "droit à la différence"... Organisée par le Centre culturel français. 27 novembre, 18h30, Lycée A. Mayrisch, 32 bd Pierre Dupong, Luxembourg.

AU THÉÂTRE OUVERT LUXEMBOURG

C'était mieux quand c'était pire - "one man show à plusieurs", 19, 20, 25, 26, 27, 30, 31 octobre et 7, 8, 9, 10, 15, 16, 20 et 24 novembre.

Théâtre contre l'oubli, Amnesty International - 40 ans ... beaucoup trop. 1, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 19, 20, 21 et 22 décembre.

T.O.L., 143 route de Thionville, Luxembourg ☎ 49 31 66

A LA KULTURFABRIK A ESCH

2ème Festival Sans frontières - conférences, musique, artistes en résidence - organisé par le CLAE, MRAP Moselle, Multi-kulturen Zentrum Trier. 5-11 novembre.

Paroles d'Afrique - artistes, artisans et musiciens du Burkina Faso. 28 novembre au 9 décembre.

Calendrier non garanti. Vérifiez les dates auprès des organisateurs.

Le Républicain du Coin, n°20

Publication trimestrielle éditée par l'Association démocratique des Français à l'étranger.

Ont participé à ce numéro :

Barbara Koops, Annie et Serge Lustac, Anita Petersheim et Henri-Pierre Saunier.

Imprimerie Polyprint

44, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette
P/S.324